



Commune de Saint Ouen des Toits
Mairie
7, place de l'Eglise – 53410
☎ 02 43 37 73 31
☎ 02 43 37 72 23

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons 3^{ème} CATEGORIE

« Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : Vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1.2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur »

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) _____
agissant en qualité de _____
domicilié(e) _____

ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3321-1 et 3334-2 du Code de la Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à SAINT OUEN DES TOITS.

A SAINT OUEN DES TOITS à _____
du _____ à ____ h _____ au _____ à ____ h _____
à l'occasion de _____ .

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le _____.

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e) _____, Maire de SAINT OUEN DES TOITS
Vu l'article L. 2122-28 et L. 2212-2 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L. 3321-1, 3331-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu la demande ci-dessus :

ARRÊTÉ :

Article unique : M _____
domicilié(e) _____
agissant en qualité de _____
Est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de **3^{ème} catégorie**
du _____ à _____ au _____ à _____
à l'occasion de _____ à _____

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint Ouen des Toits,
le _____.

Le Maire,
G.MONCEAU.

